

1. Record Nr.	UNINA9910309852903321
Autore	Ahmad El-Nashar Mohammed Mahmoud
Titolo	L'autorité de l'écrit au Moyen Âge (Orient-Occident) : XXXIXe Congrès de la SHMESP (Le Caire, 30 avril-5 mai 2008) // Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public
Pubbl/distr/stampa	Paris, : Éditions de la Sorbonne, 2018
ISBN	979-1-03-510174-9
Descrizione fisica	1 online resource (403 p.)
Altri autori (Persone)	AttaZobida BarbierJosiane BougardFrançois BrescHenri BriandJulien Calvet-MarcadéGaëlle CanteautOlivier CaseauBéatrice Chevalier-RoyetCaroline DauphantLéonard DenoixSylvie DrocourtNicolas EddéAnne-Marie El AallaouiHicham GallandBruno GalloAlexandra GaraultClaire HuertasEmmanuel JammeArmand Klapisch-ZuberChristiane LannaudDelphine LettDidier Le JanRégine LoiseauJulien Martinez-GrosGabriel MasèFederica MorelleLaurent NefAnnliese Ortegalsabelle OuerfelliMohamed PéquignotStéphane PicardChristophe SensébyChantal TanaseThomas

TillierMathieu  
TockBenoit-Michel  
ValérienDominique  
Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public

**Soggetti**

History  
Medieval & Renaissance Studies  
production de l'écrit  
Moyen Âge  
archives  
Orient  
Occident  
enjeux de pouvoir  
autorité du document  
place de l'écrit  
contrat de commerce  
Islam  
corpus  
construction scripturaire

**Lingua di pubblicazione**

Francese

**Formato**

Materiale a stampa

**Livello bibliografico**

Monografia

**Sommario/riassunto**

Le XXXIXe congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public s'est tenu, en avril-mai 2008, dans une capitale orientale, Le Caire, pour faire dialoguer ensemble orientalistes et « occidentalistes » et rappeler que la richesse culturelle de l'Orient et de l'Occident au Moyen Âge vient non seulement des héritages communs, mais aussi du dialogue et des échanges qui n'ont cessé durant le millénaire médiéval. Ce volume, intitulé L'autorité de l'écrit au Moyen Age, traite tout à la fois de la production de l'écrit, de l'autorité du document et de la constitution d'archives dans l'Occident médiéval comme dans les mondes byzantin et musulman. Il envisage en premier lieu la place de l'écrit dans les sociétés où la parole et le geste sont essentiels, considérant les groupes qui ont pour métier d'écrire (rédacteurs, clercs de chancellerie, cadis...), étudiant leurs pratiques et la diffusion des techniques d'écritures mises en œuvre. L'usage de l'écrit conduit à la question de l'autorité du document produit et de son efficacité : l'écrit et les gestes enregistrés, les signes de validation, la qualité des personnes qui le présentent et celle des témoins qui le souscrivent, les choix linguistiques multiples adoptés par les rédacteurs, les situations dans lesquelles le document a été utilisé, même pour le falsifier. Dans le monde musulman par exemple, où la fiabilité de témoins intègres est supérieure à celle d'un document

écrit, potentiellement falsifiable, on comprend que le statut du document écrit, son aptitude à faire preuve, soit moindre qu'en Occident où c'est une de ses premières fonctions. La constitution et la conservation d'archives sont au cœur des enjeux de pouvoir : à qui est confiée la garde des documents et dans quels lieux ? Ici aussi Occident et Orient se distinguent par leurs pratiques : les rois de France pensaient que la constitution des registres d'actes royaux manifestait leur pouvoir alors que les souverains musulmans ne...

---